

ABONNEMENT

Saumur
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 23 OCTOBRE

Comment on vote au Palais-Bourbon

Messieurs les radicaux sont de jolis farceurs. L'histoire du scrutin de lundi, sur la proposition Hubbard, vaut la peine d'être racontée tout au long.

Elle ennuyait beaucoup le gouvernement, cette proposition.

Elle ennuyait aussi certains radicaux qu'un reste de bon sens empêche souvent de tenir à leurs électeurs toutes les absurdes promesses qu'ils leur ont faites.

Donc, lors du scrutin sur la proposition Hubbard, un certain nombre de radicaux votèrent contre l'urgence.

Et les scrutateurs proclamèrent le résultat suivant : 246 voix contre, 197 pour.

Mais aussitôt après la séance, vingt-neuf députés s'introduisaient successivement dans le bureau où se prépare la cuisine de l'Officiel, et réclamaient une rectification.

Ils avaient voté contre, et ils se faisaient inscrire pour.

Le vote était acquis. Ils avaient soutenu le gouvernement, mais ils exigeaient que l'Officiel déclarât qu'ils l'avaient combattu.

Les employés du bureau où se cuisine le grand oracle gouvernemental obéissent, naturellement ; et, mardi matin, l'Officiel rectifiait ainsi le scrutin : 217 contre, 203 pour.

Nous avons l'air de raconter là un fait inouï jusqu'à ce jour.

Eh bien, non, ce n'est pas un scandale qui se produit pour la première fois.

Dans une foule de circonstances, les députés républicains ont joué le même jeu.

Comment se fait-il qu'on ait crié pour cette dernière rectification ?

On ne sait pas.

Il y a eu, paraît-il, un dénonciateur inconscient qui a parlé trop haut.

Et des protestations indignées se sont produites aussitôt plus bruyantes que franches.

Il faut empêcher le retour de pareils scandales ! se sont écriés de bons apôtres.

Là-dessus, les radicaux en question d'aller trouver fort émus M. Constans pour le conjurer de chercher un moyen de dissimuler cette ordure radicale dont le parfum commençait à se répandre très loin.

Et M. Constans, avec cette légèreté de main qui lui est particulière, griffonna une seconde rectification pour le numéro suivant de l'Officiel, et les chiffres du scrutin, de par la plume ministérielle, seront désormais, pour l'histoire : 230 contre et 190 pour.

Quelle moralité faut-il tirer de ce scrutin qui a trois têtes, tout comme le chien à Pluton ?

C'est que, dans ce monde républicain, il n'y en a pas.

A propos de ce vote, voici ce que dit la Gazette de France :

« 350 députés environ ont promis, dans leurs professions de foi électorale, la réforme du mode de recrutement du Sénat.

C'est pourquoi la proposition de M. Hubbard a été repoussée lundi par 217 voix contre 203.

Cela prouve, une fois de plus, que dans la pensée de nombreux républicains, les engagements électoraux ont été inventés pour être violés et que le suffrage universel a été imaginé pour être dupé.

La majorité de 217 voix qui a voté avec le ministère contre l'urgence de la proposition de M. Hubbard comprend 190 républicains et 27 membres de l'Opposition.

Parmi les 27 conservateurs nous remarquons MM. Piou, Jaluzot et de Breteuil, en compagnie de quelques députés royalistes évidemment fourvoyés. Nous voilà loin des 60 ou 80 recrues qui devaient, disait-on, composer le nouveau groupe de la « Droite républicaine ».

55 membres de la Droite, 126 membres de la Gauche et 22 boulangistes forment le total de la minorité favorable à la proposition.

Il y a eu 124 abstentions dont 67 de Droite, 45 de Gauche et 12 du groupe boulangiste.

Ces chiffres sont intéressants.

Ils donnent au gouvernement, sur cette grave question du recrutement sénatorial, une faible majorité de 14 voix obtenue grâce à l'appoint de 27 suffrages appartenant aux différents groupes de l'Opposition conservatrice.

Ils montrent la majorité républicaine coupée en trois tronçons comprenant : l'un 190 membres, l'autre 126, le troisième 45.

SPECIALITÉS PHARMACEUTIQUES

La commission du budget, après avoir poussé de grandes indignations en repoussant les 42 millions que M. Rouvier voulait extraire des produits pharmaceutiques, a trouvé que la pilule dorée n'était pas si mauvaise. Elle a accepté.

Mais ce qui est plein de désillusions pour les Français, c'est le rapport de notre ministre sur ces chers produits.

Un rouleau de papier chimique, dit-il, vendu 2 fr., revient à 0 fr. 07. Une boîte de pilules, vendue 3 fr., contient des produits d'une valeur réelle de 0 fr. 37. Voilà un commerce qui doit faire envie au ministre.

Après l'avis du financier, voici celui de la Faculté :

« Quel a toujours été, quel est le rôle de la spécialité dans la pratique médicale ? A-t-elle jamais révélé l'existence d'un médicament utile ? A-t-elle déjà mis en lumière des propriétés thérapeutiques nouvelles d'une substance déjà connue ? Non.... En réalité le spécialiste ne contribue pas au progrès de la thérapeutique ; son but est tout autre. Il ne cherche qu'à s'assurer de gros bénéfices en flattant le goût du public sous toutes ses formes. La spécialité fait donc œuvre de commerce. »

« Quant au public, ajoute M. Rouvier, c'est lui rendre grand service que de modérer son engouement pour des préparations dont il use parfois de sa propre initiative, sans discernement, et dont le dosage uniforme ne tient pas compte, en tous cas, du tempérament, de la constitution et de la variété des souffrances du malade. »

M. Constans, ministre de l'intérieur, a adressé à son collègue, M. Rouvier, ministre des finances, le rapport du comité consultatif d'hygiène relatif au projet de loi sur les spécialités pharmaceutiques.

Le comité s'est déclaré défavorable à l'impôt en ce qui concerne les eaux minérales par 13 voix contre 11, mais le ministre de l'intérieur trouve au contraire que ces eaux doivent être imposées.

Il s'appuie sur ce que chaque année 48 millions de bouteilles sont mises en vente, dépassant de beaucoup la production effective des sources et il juge qu'aucun contrôle n'est possible, les analyses concordant généralement.

Le ministre de l'intérieur propose qu'au moment de la mise en bouteille un agent des contributions appose un timbre, ce qui empêcherait la fraude. D'après les évaluations, ce timbre produirait 3,000,000 de fr.

Des députés de droite, réunis hier au nombre d'une trentaine, se sont occupés de l'emprunt et ont repoussé en principe l'emprunt et l'impôt sur les spécialités pharmaceutiques.

A MÉDITER

M. Camille Pelletan écrit dans la Justice :

« Français ! Une ère nouvelle s'ouvre pour vous. Vous allez payer des contributions qu'on ne vous avait pas encore accordé le plaisir de verser dans les caisses de l'Etat. Ne tremblez pas : je vois d'ici votre terreur. Rassurez-vous, dès le 1^{er} janvier prochain, ce sera fait. Je devine vos réclamations. Vous voudriez payer de suite. Gourmands ! Chaque chose a son temps. Est-il donc si dur de patienter pendant moins de trois mois ! »

Paris reçoit en ce moment, à l'occasion des fêtes du mariage de M^{lle} de Mohrenheim, la visite de plusieurs hautes personnalités de la cour de Russie.

Aujourd'hui, grand dîner de famille, à l'hôtel de l'ambassade de Russie, en l'honneur des fiancés : le vicomte Édouard de Sèze, lieutenant au 25^e d'infanterie, et M^{lle} Marie de Mohrenheim, demoiselle d'honneur de S. M. l'impératrice de Russie.

Le baron Michel Korff, maréchal de la noblesse, frère cadet de la baronne de Mohrenheim, arrivé avant-hier matin à Paris, est descendu à l'hôtel de l'ambassade où a dû arriver hier son frère aîné, le baron Korff, grand-maitre de la cour impériale.

Le prince royal de Danemark arrivera aujourd'hui ou demain à Paris, pour assister à la signature du contrat et au mariage de M^{lle} de Mohrenheim, la cour de Danemark voulant, dans cet heureux événement, témoigner de sa grande affection pour le baron de Mohrenheim, qui a, pendant de longues années, représenté à Copenhague la cour impériale de Russie.

Le baron de Mohrenheim fut, en effet, chargé des négociations qui aboutirent au mariage de S. A. R. la princesse Dagmar, fille cadette du roi Christian IX, avec l'empereur Alexandre III, alors Tzarévitch.

Le Président de la République française a envoyé avant-hier, à M^{lle} de Mohrenheim, un très beau vase de Sèvres.

Le Comte de Paris en Amérique

Le *Moniteur universel* reproduit le résumé du beau discours que M^{sr} le Comte de Paris a prononcé au banquet de New-York, et le fait suivre des lignes suivantes qui lui ont été transmises par son correspondant :

« Les hourras enthousiastes et les acclamations des convives ont salué ces évocations des souvenirs de gloire communs à la vieille Monarchie française et à la jeune Amérique.

» Le *New-York Herald* a reçu par dépêche des détails complémentaires intéressants. Le banquet a eu lieu à New-Plaza Hotel, dans une vaste salle éclairée à la lumière électrique, ornée d'écussons aux armes de la Maison de France et des Etats-Unis, toute pavoisée de drapeaux et de trophées. Un orchestre a joué pendant le dîner. Divers autres toasts ont été portés, notamment par les généraux Sherman et O. O. Howard. »

Dans une dépêche communiquée au *New-York Herald*, nous lisons :

« New-York, 24 octobre.

» Le discours prononcé hier par Monseigneur le Comte de Paris attire vivement l'attention, aussi bien ici qu'au Canada, et est le sujet de toutes les conversations. »

Nous n'estimons pas nécessaire ni même utile de relever les injures adressées à M^{sr} le Comte de Paris, par certains journaux républicains, à l'occasion du discours prononcé à New-York. Un de ces journaux dit notamment :

« Les sentiments que le prétendant éprouve pour la République et pour les républicains nous importent fort peu. Nous commencerons à nous défier de nous-mêmes et de la politique républicaine le jour où le petit-fils de Louis-Philippe se déclarerait satisfait. Nous voit-on méritant les compliments de ce grand homme ? Ce serait qu'évidemment nous commettrions de grosses bêtises et qu'il ne serait que temps de les réparer. »

Nous avons le droit de retourner l'argument, c'est-à-dire de nous féliciter des attaques dont est l'objet un discours dont on s'occuperait avec moins de colère si on l'estimait sans portée.

Mais à côté des journaux qui remplacent les raisonnements par des injures, il en est d'autres qui ne se croient pas, malgré leurs opinions républicaines, dispensés d'être à la fois courtois et justes. La *Liberté* est de ce nombre. Ce journal s'exprime ainsi :

« Milon déjeunait à Marseille lorsqu'on lui apporta la copie revue et corrigée du plaidoyer de Cicéron en sa faveur. Après l'avoir lu, le proscrit romain s'écria : « S'il avait parlé ainsi, je ne mangerais pas d'aussi bonnes huitres ici ». Si les prétendants mettaient autant d'habileté dans tous leurs actes qu'ils en mettent quelquefois dans leur langage, ils ne seraient pas toujours si longtemps préteu-

